COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU S.I.C.T.E.U. EN DATE DU 14 MARS 2017

Le mardi quatorze mars deux mille dix-sept, à dix-sept heures trente, s'est réuni, à la Station d'épuration de Presles-en-Brie, le Comité du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Eaux Usées, dûment convoqué, sous la présidence de Dominique RODRIGUEZ, Président.

PRÉSENTS :

- Monsieur RODRIGUEZ Dominique,
  Président du S.I.C.T.E.U.
- Monsieur GAUTHERON Daniel,
  Délégué de la commune de Presles-en-Brie
  - Monsieur GAUTIER Laurent,
  - Monsieur MARCY Jean-Pierre,
  - Monsieur GREEN Alain,
    Délégués de la commune de Tournan-en-Brie
    - Monsieur USSEGLIO-VIRETTA Guy,
    - Monsieur RENAUDET Denis,
    - Monsieur BENOIT Dominique,
      Délégués de la commune de Gretz-Armainvilliers
      - Monsieur CAUCHIE Dominique,
        Délégué de la commune de Liverdy-en-Brie

Le quorum étant atteint, la réunion du Comité débute à dix-sept heures trente sous la présidence de Monsieur Dominique RODRIGUEZ.

Secrétaire de séance : Monsieur GAUTHERON Daniel

Monsieur le Président invite les élus à consulter le procès-verbal de l'assemblée du 28 février 2017 et à l'approuver.

1. COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le compte de gestion et le compte administratif, identiques, sont présentés en détail selon les résultats suivants :

SECTION	RESULTATS DE CLOTURE EN 2015	RESULTATS DE 2016	RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2016
EXPLOITATION	1 112 005.83	-249 635.21	862 370.62
INVESTISSEMENT	352 709.30	- 3 072.86	349 636.44
TOTAL	**1 464 715.13**	**-252 708.07**	**1 212 007.06**

Monsieur le Président quitte la salle.
Monsieur Daniel GAUTHERON, doyen, présente au vote le compte de gestion.
Le comité syndical approuve à l'unanimité le compte de gestion 2016.

Monsieur le Président après être revenu présente au vote le compte administratif.
Le comité syndical approuve à l'unanimité le compte administratif 2016.

2. AFFECTATION DES RESULTATS

Suite aux résultats 2016 et au vu des restes à réaliser nuls,

Le comité syndical décide à l'unanimité l'affectation suivante :

- En section d'investissement :
  - compte 001 (recette) : 349 636.44€
- En section d'exploitation :
  - En recette - compte 002 : 862 370.62€

3. BUDGET PRIMITIF 2017

Il est fait rappel du débat d'orientation budgétaire du 28 février dernier au cours duquel a été présenté le rapport d'orientations budgétaires et le détail suivant :

L'état de la dette :	3 681,00 € d'annuité
Les dépenses d'exploitation :	130 000,00 € : contribution S.M.A.B.
	1 000,00 € : contribution S.Y.A.G.E.
	38 700,00 € : reversement à la Lyonnaise des Eaux de la prime d'épuration et Aquex de 45 %
	9 980,00 € : reversement aux communes de la redevance d'occupation du domaine public
	18 000,00 € : travaux de réfection de voirie
	5 000,00 € : travaux de réfection de réseau
	230 000,00 € : traitement des boues
	23 000,00 € : transport des boues
Les recettes d'exploitation :	240 000,00 € : redevance d'assainissement
	86 000,00 € : prime d'épuration et aquex
	3 500,00 € : apport extérieur
	9 980,00 € : redevance d'occupation du domaine public
Section d'investissement :	27 500,00 € : travaux de mise en conformité métrologie et mise en sécurité

Le détail des travaux d'investissement est aussi rappelé :

• mise en place d'un débitmètre en sortie lagune pour 13 000€. Cet appareillage permettrait de se mettre en conformité métrologique au regard des exigences de l'agence de l'eau pour le calcul de la prime d'épuration. Cette non-conformité impacte la prime à hauteur d'environ 20 000€.

• sécurisation incendie du local du TGBT de la STEP pour un montant de 3 500€. Il s'agit de la mise en place de détection haute tension, de coupure d'urgence de la haute tension et son paramétrage en télésurveillance.

• sécurisation au regard du code du travail, de la bâche de dépotage des matières de vidange de la STEP pour un montant de 3 000€. Il s'agit de la fourniture d'une échelle, de garde corps et de portillon.

• sécurisation au regard du code du travail ici aussi, de la bâche du PR01 (Villepatour) pour un montant de 8 000€. Il s'agit de trappes anti chutes, de barreaudages, et de garde corps.

Le budget accompagné de sa note de présentation brève et synthétique est ainsi étudié (art L2313-1 et L3313-1 du CGCT) et équilibré avec les montants suivants :

Après débat, le comité syndical décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2017 suivant :

- 1 264 036.62 € en exploitation,
- 375 949.44 € en investissement.

4. REDEVANCE

Au vu des orientations budgétaires étudiées qui montrent une érosion de nos recettes et une stabilisation de nos dépenses autour de 500 000 €, il est proposé à l'assemblée d'augmenter la redevance d'assainissement de 0.05€. Aujourd'hui, la redevance s'élève à 0.26€ /m3 et le tableau donnant des informations depuis 2010 montre que même en passant à une redevance syndicale de 0.31€/m3, le montant global ne dépasserait pas ceux appliqués sur les années durant lesquelles le SICTEU traitait lui-même ses boues (2010-2014) à travers le contrat de DSP.

en €/m3	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
REDEVANCE DU FERMIER	0,9496	0,9668	0,8366	0,8561	0,8578	0,5965	0,6000
REDEVANCE DU SICTEU	0,31	0,31	0,25	0,25	0,25	0,26	0,26
TOTAL	1,2596	1,2768	1,0866	1,1061	1,1078	0,8565	0,8600
EVOLUTION		1,37%	-14,90%	1,79%	0,15%	-22,68%	0,41%

Monsieur Laurent GAUTIER aurait souhaité ne pas augmenter la redevance cette année et attendre encore de diminuer les réserves, mais face aux incertitudes des années à venir liées à l'application de la loi NOTRe, la prudence ordonne d'appliquer ces 5 centimes supplémentaires, mais aussi d'étudier chaque année le montant de la redevance.
Monsieur Dominique RODRIGUEZ confirme cette volonté de s'interroger tous les ans sur le montant de la redevance et rappelle que c'est déjà le cas depuis plusieurs exercices.
Monsieur Dominique CAUCHIE explique les difficultés rencontrées au sein de sa commune faisant suite aux lourds travaux de raccordements et les factures d'eau déjà importantes des familles liverdoises. Parallèlement, il comprend le besoin pour le syndicat d'augmenter ses recettes. C'est pourquoi dans ce contexte il s'abstiendra de voter.

Ainsi après débat, le comité syndical décide à l'unanimité de fixer à 0,31€/m3 d'eau la redevance d'assainissement du syndicat.
1 abstention de Monsieur Dominique CAUCHIE

5. INDEMNITES DES ELUS

Le décret n°2017-85 du 26/01/17 a fait évolué le montant maximal des indemnités de fonction des élus : l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités est passé de 1015 à 1022.
Les délibérations du 30 avril 2014 faisant référence à cet indice de 1015, il convient de les reprendre afin d'évoquer uniquement « l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ».
Après en avoir délibéré et au vu des décisions de 2014,

Le Comité Syndical décide à l'unanimité que :

- ***A compter du 1er avril, les taux et montants des indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents sont fixés respectivement à 21,66 % et 8,66 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.***
- ***Les indemnités de fonction sont payées mensuellement.***
- ***Les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget de l'établissement public.***

6. QUESTIONS DIVERSES

- L'assemblée est informée du changement en juillet 2017 de bassin d'aération (passage de la file 2 à 1),

- Afin d'organiser des réunions de présentation de l'avancement du dossier relatif aux industriels des dates seront proposées sur le mois d'avril aux communes de Gretz-Armainvilliers et de Tournan-en-Brie.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président procède à la clôture de la séance à 19 heures.